

COMMUNE D'ARCHAMPS

DE2025040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE2025040

Le trois juin deux-mille-vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne RIESEN, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 30 mai 2025

Présents : Anne RIESEN, Solenn BEN OTHMANE, Olivier SILVESTRE, Nathalie HERLEMONT, Christophe GIRONDE, Florence DODE, Ginette BOUQUET, Catherine CHENAUD, Véronique CHAREYRE, Gaëtan ZORITCHAK, Marc CHARBONNIER, Adeline PECH, Philippe BAUDRION, Martin PFEIFLE, Cyril KHAROUA, Brigitte SCHWOB, Thierry DUSSETIER, Abdessamad CHLIH.

Absents excusés : Lucie RIVAIL, Mikaël BOLLIET, Montassar MEDDEB, Bruno FALCONNIER, Nicolas CHAPPUIS.

Secrétaire de séance : Catherine CHENAUD

Pouvoirs :

- Mikaël BOLLIET à Brigitte SCHWOB,
- Bruno FALCONNIER à Anne RIESEN.

**Avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de
La Muraz**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L153-16 et suivants,

Vu le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme transmis par la commune de La Muraz en date du 14 mai 2025,

Vu la note de présentation, le projet de règlement modifié, les pièces graphiques, et l'exposé des motifs figurant dans le dossier,

Considérant que la commune d'Archamps est une personne publique associée à la procédure en vertu de sa qualité de commune limitrophe,

Il est présenté le rapport de présentation du projet de modification dont la mise en œuvre est justifiée par le souhait de procéder à certains ajustements majorant de plus de 20 % les possibilités de construire.

La commune de la Muraz souhaite réaliser les modifications suivantes :

- Création d'un sous-secteur Ua pour le chef-lieu en raison de ses spécificités (hauteur plus importante, densité plus élevée) qui le distingue des autres secteurs urbanisés.
- Evolution du règlement écrit sur certains points pour apporter des précisions et améliorer son interprétation,
- Mise à jour de la liste des bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé en zone N,
- Modification du zonage et de la palette d'offre en habitat social de l'OAP1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **EMET** un avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Muraz.
- **TRANSMET** l'avis à la commune de La Muraz, autorité compétente pour mener la procédure de modification.

Avis favorable à l'unanimité sur ce projet de modification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés

Le Maire,
Anne RIESEN

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :
Télétransmis en préfecture le :
Affiché le :

